

2000

Recherches & Régulation Working Papers

***THÉORIE DE LA RÉGULATION ET ANALYSE DES PAYS DES
TIERS-MONDES***

Séminaire Institutions et développement Eléments de synthèse
des séances antérieures

Michel Vernières

RR serie ID 2000-1

www.theorie-regulation.org

Association Recherche & Régulation
c/o LEPII-CNRS
Université Pierre Mendès France
1241, rue des Résidences
BP 47 - 38040 Grenoble Cedex 9

Théorie de la régulation et analyse des pays des Tiers-Mondes

Institutions et développement Eléments de synthèse des séances antérieures

Michel Vernières
LES-MATISSE

L'analyse de l'évolution économique et sociale des pays en développement, du sud ou des Tiers-Mondes, appellation au choix du lecteur afin d'éviter de stériles débats d'intitulés, suppose t'elle le recours à des théories et concepts spécifiques ? C'est là un vieux débat au coeur de l'économie du développement. Comme en écho à des positions marxistes simplistes d'un autre âge qui appliquaient les concepts de base de l'analyse de Marx aux pays du Sud, certains auteurs ont récemment prétendu que les concepts et théories du courant néoclassique dominant ne pouvaient avoir qu'une valeur universelle et atemporelle et, par conséquent s'appliquer tel quels, indépendamment des structures et de la nature de l'économie considérée.

Pour les économistes hétérodoxes, et plus particulièrement les régulationnistes, une telle attitude serait en contradiction avec la nature même de leur démarche. Il n'en demeure pas moins que la confrontation de leurs concepts et analyses globales à la diversité des situations des pays en développement s'impose. Cette confrontation est, en effet, susceptible d'affiner ces analyses et d'en préciser la pertinence, en tant qu'aide à la politique économique, en dehors du cas des pays anciennement industrialisés. Cette réflexion apparaît d'autant plus souhaitable que la théorie de la régulation se rapproche, sur bien des points, de la démarche de la théorie du développement en son âge d'or des années cinquante, illustrée par des auteurs comme, Myrdal, Hirschman, Perroux ...

Quant à l'approche récente de l'économie du développement, elle peut se caractériser, selon l'expression de P. Hugon (199), comme le "temps de la gestion", caractérisé par une polarisation sur des problèmes précis et opérationnels. Aussi se fait de plus en plus sentir le besoin d'un cadre théorique de référence plus global. La théorie de la régulation est-elle à même de le fournir ? A priori, de par la nature de ses "quatre piliers" (Boyer et Saillard, 1995), celle-ci devrait pouvoir y répondre :

- Plus encore que pour d'autres domaines, l'analyse du développement impose que l'économiste se laisse interpeller par les autres disciplines.
- La diversité croissante des réalités économiques et sociales constitutives des pays des Tiers-Mondes exige de délimiter avec précision l'espace et la période considérée.
- Aucun processus de développement ne peut être compris s'il n'est analysé dans sa profondeur historique, en y intégrant le poids variable de la période coloniale et des modalités d'accès à l'indépendance politique.
- L'exigence d'homogénéité des hypothèses, bien que difficile à mettre en oeuvre, apparaît indispensable pour donner un fondement cohérent aux stratégies de développement.

La diversité des pays en développement et de leurs expériences est grande. Aussi la tentative de synthèse présentée dans ce papier est tout au plus une esquisse dessinée autour de deux axes :

- L'analyse du développement doit se situer dans un cadre d'analyse macro-économique de longue période qui est celui de la théorie de la régulation.
- L'étude des formes institutionnelles, tout particulièrement la question de leur hiérarchie et de leur interdépendance est riche d'enseignements.

I) Analyse macro-économique de longue période

L'étude des processus de développement économique exige de situer l'analyse en longue période. Celle-ci conduit à attacher une importance toute particulière aux questions de périodisation (A), à polariser, pour une part, l'attention sur les situations de crise(B) et, du point de vue conceptuel, à approfondir et préciser la notion de régime de production(C).

A) Périodisation

Quelle périodisation retenir ?

Ainsi, la confrontation des situations mexicaines et brésiliennes invite à s'interroger sur la validité d'une analyse débutant en 1950 alors que l'installation au pouvoir du PRI, déterminante pour le Mexique, est beaucoup plus ancienne. Par la stabilité politique engendrée, elle contraste avec l'évolution marquée par diverses alternances politiques au Brésil.

De même, dans le cas de l'Algérie, débuter l'analyse à la date de l'indépendance, en 1962, peut conduire à négliger l'importance de la période antérieure marquée, en particulier, par le plan de Constantine.

Discontinuités politiques et économiques ne coïncident pas nécessairement. Privilégier les unes ou les autres implique souvent des hypothèses implicites sur le primat du politique ou de l'économique. Il convient donc, pour le moins, de les expliciter soigneusement et très souvent de combiner ces périodisations.

C'est ainsi que, pour l'Afrique sub-saharienne, P. Hugon propose une périodisation en quatre grandes époques. : les sociétés coloniales, la période coloniale jusqu'aux années trente, de 1930 à la fin des années soixante, depuis le début des années soixante-dix à nos jours.

Ce tournant des années 1973-1974 concerne l'ensemble de l'économie mondiale. Ainsi, par delà les spécificités de chaque pays, leur évolution s'inscrit dans celle de l'économie mondiale. C'est donc en regard de cette dernière que doit être discutée celle de chaque économie nationale à supposer que le cadre national, et non celui de régions plus vastes ou plus restreintes, ne soit pas plus pertinent. Cependant, constater qu'une périodisation nationale se calque, en tout ou en partie, sur celle de l'économie mondiale ne signifie pas qu'un pays est fortement dépendant de cette dernière. Dès lors, une confrontation systématique des périodisations nationales avec celle de l'économie mondiale pourrait être un indice important d'un effet sociétal, propre à chaque pays, influant son processus de développement.

B) Analyse des périodes de crise

L'étude des crises a toujours été jugée importante par l'école régulationniste. En effet, les périodes de crises permettent de mieux illustrer les ressorts profonds d'un régime de production soumis à de fortes tensions. Elles marquent aussi, pour certaines d'entre elles le passage d'un régime de production à l'autre.

. Ainsi, peut-on s'interroger sur l'origine première de la crise algérienne : faible rentabilité de l'investissement ou crise agricole ? Pour l'Afrique sub-saharienne, la crise actuelle peut être imputée à l'épuisement progressif des espaces agricoles potentiels et à celui des bases financières de l'État. Ce dernier est alors fragilisé et perd sa légitimité antérieure car n'étant plus à même de remplir sa fonction de fournisseur des biens collectifs. Il peut dès lors être mis en tutelle par les organismes financiers internationaux.

Les manifestations majeures des périodes de crise sont également un élément habituel de toute analyse de ces périodes. Ainsi, dans le cas de l'Argentine lors de la crise des années quatre-vingt, l'effondrement des formes, existantes antérieurement, du rapport salarial est apparu particulièrement rapide. Cette rapidité a pu être imputée à la conjonction de l'hyperinflation et d'un régime dictatorial décourageant toute velléité de lutte syndicale.

Dans le contexte économique mondial de la fin du XXème siècle, les politiques d'ajustement structurel mises en place, de l'extérieur, pour lutter contre les situations de crise apparaissent comme la conséquence de l'épuisement du régime de production antérieur et de l'incapacité des structures dominantes antérieures à surmonter la crise. C'est pour cette raison qu'il apparaît analytiquement peu fondé de comparer les résultats des politiques d'ajustement structurel conduites en Afrique sub-saharienne et en Asie. Dans le premier cas elles visent à un changement de régime de production piloté de l'extérieur. Dans le cas asiatique, elles ont traduit la volonté des forces économiques dominantes internes de réagir à des chocs externes tel la crise pétrolière de 1973-74.

Dans le cas de l'évolution récente de l'économie chinoise la question semble devoir se poser dans des termes différents. Certes, il y a bien changement de régime de production. Mais, l'ampleur et la spécificité de ce processus est tel qu'il convient de s'interroger sur la pertinence d'une analyse en terme de crise. D'une part, la mutation d'un régime productif à un autre semble se dérouler sans crise au sens traditionnel du terme. D'autre part, la question essentielle semble être celle du moteur de l'accélération récente du processus de développement : mobilisation extensive des facteurs de production existants ou intensification de leur usage ? En l'état actuel des discussions, la réponse semble pencher en faveur de la première solution contrairement à ce qui semble être le cas en Corée ou à Taiwan.

Eux aussi très différents des précédents, les deux cas du Brésil et du Mexique montrent comment deux pays, relativement comparables sur bien des points (endettement, niveau de revenus, structures industrielles non négligeables...), soumis à une même contrainte d'ajustement peuvent bifurquer.

Ainsi, le Mexique a privilégié un processus d'ajustement interne, impliquant une redéfinition des droits de propriété et une violente récession. Ceci s'est traduit par une tendance initiale à la dé-industrialisation puis à une ré-industrialisation sur des créneaux tournés vers l'exportation, via la sous-traitance internationale. Outre des problèmes sérieux de localisation (attrait de la frontière avec les États-Unis), ce choix a remis en cause le secteur public, base du système corporatiste sociétal ancien

. Le Brésil a adopté une stratégie différente, plus proche par certains côtés de celle des pays dits développés. Il a accordé la priorité à l'ajustement externe. Ceci s'est traduit par une hyper-inflation administrée et par une transition politique marquée du régime politique. Il n'y a pas eu de tendance à la dé-industrialisation, même si un risque de dé-verticalisation de l'appareil industriel apparaît.

Mais, pour les deux pays, la nature des sphères politiques semblent avoir jouer un rôle dominant dans cette bifurcation des évolutions. Ce constat invite, une fois de plus, à mettre tout spécialement l'accent sur l'importance de la prise en compte des caractéristiques politiques des régimes de production.

C) Les régimes de production

Il apparaît utile, pour toute théorie macro-économique de longue période, d'élaborer une taxinomie des divers régimes de production.

En particulier, le terme de régime rentier est très souvent utilisé, mais dans des sens sensiblement différents. Ainsi ce terme ne semble pas correspondre à la même réalité dans les cas de l'Argentine et de l'Algérie, du fait de l'origine de la rente. Distinguer rente d'origine agricole et rente pétrolière semble souhaitable.

Dans le cas de l'Afrique sub-saharienne il apparaît peu satisfaisant face à la complexité de la situation et de l'évolution de la région. Plus opérationnelle apparaît une analyse de ces régimes qui mettrait l'accent sur la notion de transfert, essentiel dans un univers où le capital marchand est dominant et valorisé par la circulation des biens. Des dynamiques productives internes existent mais elles mobilisent peu de capital susceptible de se valoriser dans la sphère productive.

Cette insistance sur la nature profonde de la sphère productive doit être complétée par une analyse fine des modalités des médiations réalisées entre régime économique et régime politique. Tout particulièrement, les modalités de la répartition du revenu national apparaissent comme un élément décisif de la légitimation du politique. Ainsi, l'exemple brésilien semble confirmer que le passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique entraîne, via l'apparition de formes institutionnelles nouvelles, des modalités différentes de répartition qu'il convient d'introduire dans l'analyse macro-économique.

Plus généralement, il apparaît essentiel d'y incorporer des variables représentatives de la nature et de l'évolution des rapports sociaux fondamentaux, ce qui implique une analyse attentive des formes institutionnelles.

II) Étude des formes institutionnelles

Parmi les diverses formes institutionnelles retenues par la théorie de la régulation, la réflexion portera ici sur trois d'entre elles : l'État, le rapport salarial et l'insertion internationale

A) L'État

Étudier très précisément le rôle de l'État est indispensable à l'élaboration d'une analyse macro-économique de longue période. Mais il ne suffit pas, pour son introduction dans toute modélisation macro-économique du développement, d'estimer son poids relatif dans la production et la dépense nationale. Il convient également d'estimer le rôle qu'il joue en tant que promoteur de l'idéologie sociale dominante, dans l'élaboration des règles juridiques adoptées par la société et comme garant de la monnaie nationale. Mais ces fonctions clés de l'État ne saurait être les seules à prendre en considération.

D'autres caractéristiques de l'État peuvent jouer un rôle essentiel dans le processus de développement et doivent donc être prises en considération. Mais ces éléments ne sauraient être identifiés une fois pour toutes. Selon les pays et parfois les périodes, l'un ou l'autre de ces caractères est primordial. Ainsi, pour l'Algérie, ce fut le fait que l'État était le détenteur exclusif de la rente pétrolière après 1971 et, par conséquent seul responsable des modalités de son utilisation.

A Taiwan et en Corée, le rôle essentiel de l'État dans le processus de développement apparaît nettement. Mais à partir de 1985, la démocratisation du régime a renforcé les syndicats de travailleurs. Le poids relatif des partenaires sociaux a donc augmenté face à celui de l'État. C'est donc bien là un rappel de la nécessaire prise en compte des rapports de force politiques et sociaux existant entre les groupes sociaux composant la société considérée. Mais il se peut également que l'introduction d'un paramètre spécifique s'avère nécessaire. C'est ainsi que, dans le cas de Taiwan, ressort la nécessité de prendre en compte le gros effort d'investissement public réalisé par l'État pour la recherche dont les résultats se sont diffusés dans le tissu des P.M.E., accroissant leur efficacité productive.

A l'inverse des cas précédents, il semblerait qu'en Afrique sub-saharienne les sociétés civiles n'est pas encore pu relayer l'épuisement actuel de l'action de l'État. Ce dernier s'est même effondré dans un certain nombre de pays. Au cours de la période 1930-1970, l'État a joué en Afrique un rôle central en suppléant au manque d'entrepreneurs privés et en conduisant des politiques de substitution aux importations marquant un début de processus d'accumulation. Depuis lors, ces États plaqués par la colonisation sur la société civile n'ont pas pu s'adapter aux chocs issus de l'évolution de l'économie mondiale. C'est donc bien face à une reconstruction de leurs structures étatiques que se trouvent confrontées la majorité de ces pays afin de relancer, sur d'autres bases, leur processus de développement.

B) Le rapport salarial

Le rapport salarial est la forme institutionnelle centrale pour la compréhension du fonctionnement des économies occidentales industrialisées au cours du demi-siècle écoulé. Mais, elle ne l'est pas nécessairement pour les économies des Tiers-Mondes. Certes, il semble aller de soi que ces caractéristiques doivent être adaptées aux réalités diverses de ces pays, en particulier du fait de l'importance de l'emploi indépendant et plus largement de l'emploi informel. S'il n'était pas passé dans le vocabulaire courant de la théorie de la régulation, il serait certainement préférable de parler de rapport d'emploi afin d'éviter de mettre l'accent sur le seul rôle du salariat. Si celui-ci est largement dominant dans les économies les plus anciennement industrialisées, il n'en est pas de même pour les économies en développement.

Mais dans tous les cas, les modalités de mobilisation de la main d'œuvre jouent un rôle essentiel dans les processus de développement. En particulier doit être soulignée l'importance de l'intégration dans l'analyse des modalités de prise en charge des non productifs et, plus généralement, des modalités à travers les quelles la reproduction des travailleurs est assurée.

Ainsi, dans le cas de la Chine, les restructurations en cours sont fortement influencées par les caractéristiques des rapports d'emploi. D'un côté la nécessaire transformation des grandes entreprises du secteur étatique se heurte aux modes de rémunération et, surtout, de protection sociale de leurs travailleurs, longtemps le plus ferme soutien politique du régime. D'un autre côté, la masse des travailleurs des campagnes potentiellement disponible constitue un réservoir de main-d'œuvre industrielle peu coûteuse permettant, pour les biens manufacturés simples, une croissance extensive et un fort niveau de compétitivité internationale.

C) L'insertion internationale

Dans le contexte actuel de mondialisation croissante et de développement rapide des échanges internationaux, les formes institutionnelles de l'insertion internationale des différents pays ne peuvent que jouer un rôle croissant. Certes, dans toutes les périodes la prise en compte du type d'insertion d'un pays dans la division internationale du travail s'imposait. Ainsi, dans le cas argentin les facteurs internes du développement ont fortement pesé, mais il ne faut pas négliger l'impact de la stagnation des exportations liée à la nature de ces dernières en grande partie d'origine agricole.

Pour l'avenir, le processus d'intégration régionale amorcé avec le MERCOSUR est, pour ce pays comme pour le Brésil, un enjeu majeur à prendre en considération dans l'analyse des perspectives d'infexion des régimes productifs. De même, pour l'Afrique sub-saharienne, les formes très ouvertes de son insertion internationale ne permettent plus de contrôler les prix intérieurs. Leur espace national étant de moins en moins protégé, ces pays tendent à être marginalisés au sein de l'économie mondiale.

A l'inverse, si les économies de la Corée et de Taiwan sont fortement intégrées au sein de cette dernière, cela ne signifie pas que cet intégration ait été l'élément moteur de leur développement, leur marché intérieur ayant également joué un rôle important. Quant à la Chine, son ouverture récente aux investissements étrangers très rapidement croissants, la forte progression de ses exportations vers les États-Unis et son souhait d'intégrer l'OMC ne sauraient faire oublier l'importance décisive de sa dynamique interne et, en particulier, de sa capacité à modifier les modalités de la prise en charge des besoins sociaux de la population.

Ainsi, ces exemples font nettement apparaître que l'un des enjeux de tout processus de développement est la capacité du pays considéré à articuler ses mécanismes internes de régulation économique et sociale avec les contraintes et opportunités nées de son insertion internationale. Parmi celles-ci, il convient de noter tout particulièrement la nécessité de gérer l'enchevêtrement des niveaux interdépendants d'analyse et de décision que sont le mondial, le régional, le national et le local.

*

Références

- - Citoleux Y.(1997), **Aspects de la transition chinoise**, Thèse Paris I.
- Hochraich D. (1995), **La chine : de la révolution à la réforme**, Syros.
- Hors I. et Hwan-Joo Seo (1997), "Quelques éléments de comparaison entre la Corée du Sud et Taiwan", Ronéo, séminaire régulation et développement.
- Hugon P. (1997), "L'apport de la théorie de la régulation à l'analyse africaine", Ronéo, séminaire régulation et développement
- Lipietz A. (1995) "Le monde de l'après-fordisme" CEPREMAP, Colloque de Guadalajara, septembre.
- Marques-Pereira J et Théret B. (1995), "Régimes politiques, médiations sociales et trajectoires économiques, quelques enseignements régulationnistes de la bifurcation des économies brésilienne et mexicaine depuis les années 1970", Ronéo, séminaire régulation et développement.
- Miotti L. (1995) "Argentine : de la crise de la régulation à la régulation de la crise" in **L'innovation, clef du développement**, Nicolas F. et Krieger Mytelka L., Masson/IFRI.
- Miotti L. et Quenan C. (1996) " L'ancre du change et la convertibilité à l'épreuve de l'effet tequila", Emergences N°0, Caisse des dépôts et consignations.
- Quenan C. (1994), "L'instabilité macro-économique des années quatre-vingt, causes et conséquences",in **L'argentine à l'aube du troisième millénaire**, Delavaud A. C. et Neffa J.C., IHEAL.
- Talha L. (1997) "L'économie algérienne de 1962 à 1986, succession de deux régimes rentiers d'accumulation", Ronéo, séminaire régulation et développement.
- "Travaux d'économie du développement proches de la théorie de la régulation : une première liste" (1996), avril, Ronéo, séminaire régulation et développement.

ANNEXE 1)

L'Algérie de 1962 à 1986

(référence : Talha L. 1997)

Quatre thèmes seront, de façon très schématique, synthétisés ici.: les questions relatives, à la notion de régime, à la périodisation, à la crise économique et au rôle du politique.

1) La notion de régime

Deux acceptations peuvent être envisagées. L'une insiste sur l'existence de formes institutionnelles spécifiques conférant un caractère relativement autonome aux relations économiques entre les acteurs concernés. L'autre identifie, sous ce terme, un modèle théorique de formes institutionnelles qui s'enchaînent.

B) La périodisation de l'évolution de l'Algérie

La césure 1973-74 n'est pas propre à l'Algérie. Elle correspond, pour le régime pétrolier, à une période de flottement qui a aussi concerné les régimes monétaire et commerciaux internationaux. Plus généralement, cette cassure concerne l'économie mondiale.

Il apparaît essentiel de se situer dans un cadre d'histoire économique longue. Pour l'Algérie, il convient donc de prendre en compte la période coloniale. Ceci est d'autant plus important que l'Algérie était une colonie de peuplement. Le départ de la population d'origine européenne en 1962 a entraîné une discontinuité totale dans l'histoire économique du pays. La pénurie de travailleurs très qualifiés, que ce départ a engendré, est une situation particulièrement défavorable à tout processus de développement.

C) L'analyse de la **crise économique** algérienne semble devoir porter prioritairement sur deux points :

- La faible rentabilité des investissements réalisés provient-elle principalement d'erreurs dans le choix et la mise en oeuvre de ces investissements ou de politiques des prix particulièrement inadéquates du fait des modalités de financement, des charges sociales, des critères de rentabilité imposés ?
- La régression du secteur agricole est un fait. Mais, celle-ci est-elle le simple prolongement d'une crise ancienne amorcée dès les années trente ou le résultat des choix politiques d'après 1962 ? Dans la deuxième hypothèse, a joué la volonté publique de maintenir des prix alimentaires bas étant donnée l'importance du salariat en Algérie (taux de salariat de quelques 70 % à la fin des années 80). Ce constat est l'occasion de remarquer la pertinence du recours au concept de rapport salarial dans le cas algérien. Un deuxième élément peut également être évoqué pour expliquer la crise agricole : la fin de la préférence accordée par la France aux produits algériens d'exportation (vin et agrumes).

D) Le **rôle de l'Etat** est essentiel dans tout processus de développement. L'analyse du politique ne saurait donc être radicalement séparée de celle des questions plus étroitement économiques. Dans le cas algérien, le rôle de l'Etat apparaît d'autant plus important à analyser que, en tant que détenteur exclusif de la rente pétrolière après

les nationalisations de 1971, il a été le seul responsable des modalités d'utilisation de cette rente.

ANNEXE 2)

Comparaison Brésil-Mexique :

(Référence : Marques-Pereira J. et Théret B. 1995) "

1) Ce texte met l'accent sur la nature et les modalités des médiations réalisées entre régime économique et régime politique. Il propose d'analyser attentivement les enjeux économiques de la citoyenneté. En particulier, les modalités de la répartition du revenu national apparaissent comme un élément clé de la légitimation du politique. Un régime politique démocratique récent engendre des formes institutionnelles nouvelles qui entraînent des modalités différentes de répartition qu'il convient d'intégrer dans l'analyse.

Outre ces questions importantes liées à la répartition des revenus, l'articulation entre le politique et l'économique et le degré d'autonomie relative de chaque sphère doivent également être étudiés à partir de l'évolution et du rôle respectif de la monnaie, des règles juridiques et de l'idéologie, éléments clés de médiation entre ces deux sphères.

2) Un deuxième point, conforme à la tradition de toute approche régulationniste, est fortement souligné : l'importance de la prise en compte de l'histoire politique et économique longue des Etats considérés, héritiers de sociétés fortement inégalitaires.

3) Cette comparaison Brésil Mexique a, tout particulièrement, permis de montrer comment les deux pays, confrontés à une même nécessité d'ajustement économique et donc politique, ont réalisé de façon différente ces deux types d'ajustement économiques et politiques. De par l'Histoire et les caractéristiques très distinctes des deux pays, une contrainte internationale de même nature a conduit à la "bifurcation" des régimes d'accumulation au cours des années 1970.

Le Mexique a privilégié un processus d'ajustement interne, impliquant une redéfinition des droits de propriété et une violente récession. Ceci s'est traduit par une tendance initiale à la dé-industrialisation puis à une ré-industrialisation sur des créneaux tournés vers l'exportation, via la sous-traitance internationale. Outre des problèmes sérieux de localisation (attrait de la frontière avec les Etats-Unis), ce choix a remis en cause le secteur public, base du système corporatiste sociétal ancien

. Le Brésil a adopté une stratégie différente, plus proche par certains côtés de celle des pays dits développés. Il a accordé la priorité à l'ajustement externe. Ceci s'est traduit par une hyper-inflation administrée et par une transition politique marquée du régime politique. Il n'y a pas eu de tendance à la dé-industrialisation, même si un risque de déverticalisation de l'appareil industriel apparaît.

Dans les deux cas, la nature des sphères politiques semble avoir joué un rôle déterminant. Pour le Brésil, Etat-nation inachevé et système clientéliste, l'ajustement s'est réalisé en premier lieu dans l'ordre de l'économique. Au Mexique, système corporatiste sociétal, il fut de l'ordre du politique. Pour l'avenir, il faut tenir compte du rôle des processus d'intégration régionale qui semblent davantage s'orienter vers un renforcement du marché interne pour le Brésil (MERCOSUR) et une plus grande ouverture externe pour le Mexique (ALENA). Mais c'est là, à soi seul, un nouveau sujet de débats.

ANNEXE 3)

Le cas de l'Argentine

(Références: Miotti L. et Quenan C ,1996; Miotti L.1995, Quennan C.1994)

L'économie argentine était très riche au début de ce siècle et ses caractéristiques la rendent particulièrement adaptée à l'utilisation, pour l'analyse de son évolution, des catégories classiques de la théorie de la régulation permettant l'élaboration d'une périodisation caractérisée par des régimes différents. Quant à l'analyse de la situation de crise récente, son élément central apparaît être le fonctionnement du système monétaire.

Ce cas argentin invite à

- réfléchir sur la hiérarchie des formes institutionnelles, variables selon les périodes et les pays ;
- s'interroger sur la vitesse d'effondrement du rapport salarial au cours de la crise argentine récente.

Ainsi, il apparaît que :

- 1) Le rôle central du système monétaire dans l'Argentine contemporaine conduit à s'interroger sur la place de la Banque centrale et sur le rôle de la Finance internationale.
- 2) doivent être pris en compte dans l'analyse les rôles respectifs du choc de 1975, du type d'insertion dans la DIT (pour le cas de l'Argentine, sur les causes de la stagnation de ses exportations) et, pour l'avenir, de l'influence de l'intégration régionale via le MERCOSUR.
- 3) Le statut de l'agriculture est important. Qu'il s'agisse d'une agriculture protégée ou d'exportation, que ces exportations portent sur des biens salariaux ou non, ne revient pas au même. De plus, les effets des réformes agraires ou des mutations agricoles quant à leur impact sur la productivité de cette agriculture doivent être introduites dans l'analyse.
- 4) La vitesse d'évolution du rapport salarial pose question. Dans le cas argentin, il semble que l'hyperinflation et le régime dictatorial en place aient permis cette reconfiguration accélérée des structures économiques et sociales .

ANNEXE 4)

Les expériences de développement de la Corée du sud et de Taïwan (Mars 1997)

(référence : Hors I. et Hwan-Joo Seo (1997)

Il existe, bien sûr, de nettes différences entre ces deux pays, tout particulièrement en ce qui concerne leurs structures productives, les grandes entreprises jouant un rôle beaucoup plus essentiel en Corée qu'à Taïwan. Mais leurs trajectoires sont très voisines. Dans les deux cas, trois phases apparaissent, marquées par les ruptures de 1973 et du milieu des années quatre-vingt.

De telles dates ne semblent guère spécifiques à ces deux économies et sont caractéristiques de l'évolution de l'économie mondiale dans son ensemble. Mais cela ne signifie pas pour autant que ce qui relève du régime international a été l'élément essentiel de l'évolution de ces économies.

En effet, apparaît le rôle essentiel de divers éléments internes. C'est le cas des **dépenses de recherche** et de leur efficacité productive qui ont fortement augmenté dans les deux pays comme le souligne divers indicateurs dont le nombre de brevets déposés ou la capacité de ces deux pays à exporter des produits industriels dits de pointe. Mais les modalités de cet investissement en matière de recherche diffèrent fortement d'un pays à l'autre en raison de leur structures productives différentes. A Taïwan, l'Etat investit plus fortement dans ce domaine en raison des faibles capacités de recherche des PME qui valorisent celle-ci à travers leurs réseaux. Les dépenses privées, issues des grands groupes, sont plus importantes en Corée. Mais la diffusion des résultats de ces recherches n'est pas assurée en dehors des entreprises qui les ont générés.

La nature du **rapport salarial** apparaît comme un élément très important de l'évolution des deux pays. Dans les deux cas apparaît une forte distinction entre les situations relatives au sein des grandes entreprises, fidélisant leur main d'œuvre, et au sein des PME, caractérisées par des taux de rotation élevés et des taux de salaires plus bas. Cette distinction de type dual n'implique pas nécessairement l'existence de deux formes du rapport salarial. Il y a là un point à approfondir. Il en est de même de la signification, par rapport au régime d'accumulation, de la forte hausse des salaires réels constatés au cours de la dernière période identifiée.

Le **rôle de l'Etat** a également fortement évolué. L'importance de celui-ci apparaît nettement au cours des deux premières périodes (1960-73, 1974-85), la cassure de 1973 est bien présente. Mais, si l'on observe une continuité des arrangements institutionnels au cours des deux premières phases, cette continuité est rompue à partir de 1985 qui n'est pas une date décisive pour l'économie mondiale. Sous réserve d'analyses plus approfondies, il y a bien là un indice d'une autonomie, au moins partielle, de l'évolution nationale de ce pays.

Désormais, les rapports de force entre l'Etat et les grands groupes ont changé au bénéfice de ces derniers, surtout en Corée. De même, les processus de démocratisation en cours donnent plus de moyens de pression aux salariés. Ces deux économies se caractérisent donc par davantage de facteurs d'instabilité que par le passé.

Il semble bien que la période 1985-1994 se caractérise par un changement net des formes institutionnelles. Deux possibilités apparaissent : soit l'émergence d'un nouveau régime stable, soit un début de crise structurelle. De ce fait, si les deux pays ont jusqu'ici évolué defaçon assez proche, il se peut qu'il y ait, à l'avenir, une bifurcation de leurs évolutions, tout particulièrement en raison de leurs différences de spécialisation.

